



Club de Défense des Animaux Paris 12

Le CDA a été créé en 1979

Reconnu d'intérêt général en 1990 il est, de ce fait, habilité à délivrer des reçus fiscaux permettant à ses adhérents, donateurs de bénéficier d'une déduction fiscale.

Il est domicilié à la **Maison des Associations**,

CDA boîte n°11 – 181 avenue Daumesnil, 75012 Paris

Courriel : contact@cda-paris12.com – www.cda-paris12.com

Facebook : Club de Défense des Animaux CDA 12 – [Instagram.com/cdaparis12](https://www.instagram.com/cdaparis12)

Permanence : un samedi par mois de 14h00 à 16h00

Maison des Associations du 12^{ème}

(pour la date, se référer au site web)

Être bénévole

Le bénévolat est un échange de service entre deux parties, il est donc important que les apports d'un côté comme de l'autre aboutissent à une synergie commune pour que chacun(e) puisse s'y retrouver et s'impliquer.

C'est aussi un **engagement moral** par lequel une personne apporte son savoir-faire et son temps à une association dont la thématique et les objectifs lui conviennent.

Le CDA est une association de **Protection animale** dédiée exclusivement aux chats : il recueille entre 200/250 chats par an, et en fait adopter les 3/4.

Pour devenir bénévole, il faut être majeur(e), assuré(e) si cela n'est déjà fait, et adhérer au CDA.

C'est aussi s'impliquer et promouvoir les actions menées par le CDA comme cela est mentionné sur la Charte des bénévoles ci-après.

Les secteurs composant le CDA sont les suivants :

Les permanences

Une fois par mois, le samedi de 14h00 à 16h00 : les permanences s'organisent par roulement (se référer au site web pour la date).

Les visites de familles d'accueil

Les familles d'accueil qui se proposent d'accueillir des chats jusqu'à leur adoption sont également des bénévoles : le recrutement se fait via un questionnaire, puis une visite de la famille d'accueil ; La signature d'une Convention scelle les deux parties pour un an, renouvelable par tacite reconduction. Étant donné son expérience, le CDA s'est constitué un réseau de familles d'accueil qui sont fondamentales et sans lesquelles il serait difficile de travailler.

Les adoptions

Ce sont plusieurs bénévoles qui se chargent de ce secteur très sensible, qui demande une grande attention ; mais aussi de l'écoute, savoir conseiller... C'est une responsabilité que d'être chargé(e) d'adoption ; C'est aussi un poste relationnel important où il faut une certaine disponibilité également.

Les visites de suivi

Elles sont programmées dans l'année qui suivent la date de l'adoption d'un animal.

En ce qui concerne ces secteurs ci-dessus, piliers du CDA, il faut bien connaître le fonctionnement du CDA, avoir le sens du relationnel, être organisé(e), posséder une culture féline, etc. – Tous ces postes sont soumis à une formation, et plus particulièrement celui de l'adoption pour lequel il faut être rigoureux et vigilant.

A ces secteurs, s'ajoutent le Journal trimestriel (rédaction d'articles) ; la Newsletter (mise en page, et envoi des courriels) ; les marchés de la Saint-Jean (juin) et Noël (décembre) ainsi que le Forum des associations du 12^{ème} et autres événements liés à la Protection animale. Et rejoindre l'équipe Facebook/Instagram.

Des aides ponctuelles peuvent être mises en place : **Transferts d'animaux** ou de **matériel** (cages de transport, nourriture...) d'un point à un autre ; **Prendre des photos** des chats chez les familles d'accueil. Également, participer aux événements en tenant **les stands** ; Les **inventifs** sont les bienvenus (création d'objets, boîtiers, bijoux, etc. qui seront mis en vente au profit du CDA).

Si vous souhaitez être bénévole, venez nous rencontrer lors de la **permanence mensuelle**, ou contactez-nous via notre **site web** (« Nous soutenir – Bénévolat ») ; par ces deux moyens vous pourrez consulter ou télécharger le document « **Être bénévole** ». Quel que soit votre choix, un **entretien téléphonique** avec un membre du bureau sera nécessaire pour vous présenter le fonctionnement du CDA, il sera suivi d'un rendez-vous si vous souhaitez vous engager.



CHARTRE DU BENEVOLE

ENTRE le Club de Défense des Animaux Paris 12 (CDA), association loi 1901 créée en 1979 et reconnue d'intérêt général, domicilié à la Maison des Associations du 12^{ème}, boîte 11 – 181 avenue Daumesnil, 75012 Paris (« le CDA »);

ET, Mme/Mr. _____

Email : _____ Tél. _____ (« le/la bénévole »)

Le CDA s'engage à :

1. accueillir et considérer le/la bénévole comme un collaborateur/collaboratrice à part entière ;
2. communiquer au bénévole une information claire sur le fonctionnement et les objectifs du CDA, et détailler plus particulièrement les différents secteurs qui composent le CDA afin qu'il/elle soit dans la capacité de s'orienter vers l'un des secteurs qui pourrait lui correspondre le mieux ;
3. assurer au bénévole une formation conforme à l'activité choisie, et l'accompagner le temps nécessaire à sa formation, et lui donner tous les documents nécessaires à son activité ;
4. apporter au bénévole toute aide pour son insertion au sein de l'équipe en fonction des disponibilités du CDA et du/de la bénévole ;

Le/la bénévole s'engage à :

1. accepter les principes du CDA et se conformer à ses objectifs ;
2. se sentir responsable et solidaire de la promotion et du développement du CDA ;
3. assurer avec sérieux, discrétion et régularité l'activité choisie, et collaborer dans un esprit de compréhension mutuelle avec les autres bénévoles et partenaires de l'association ;
4. Le/la bénévole comprend et reconnaît que sa collaboration au sein du CDA est à titre gracieux et de ce fait ne peut percevoir aucune rémunération et/ou contrepartie de quelque nature que ce soit ;
5. à adhérer à l'association (30€/an).

Secteur(s) proposés et/ou retenu(s) par le/la bénévole :

- Visite famille Accueil Chargé(e) d'Adoption Visites de suivi
- Permanence Facebook / Instagram Article(s) pour le journal trimestriel
- Participation aux activités du CDA telles que marchés St-Jean, Noël, Forum des associations du 12^{ème}, ou autres événements.
- Autre (s) _____

Le CDA et le/la bénévole s'engagent à communiquer de bonne foi et de manière transparente le temps de la collaboration, et en cas de fin de collaboration s'en informe préalablement dans les meilleurs délais.

Fait en deux exemplaires à _____ le _____

Signature du CDA

Signature du bénévole

représenté par

Nom et prénom

Téléphone

Email

Remarques éventuelles : _____

J'accepte de recevoir la newsletter du CDA concernant notamment les prochaines actions du CDA, et je comprends mes droits concernant mon désabonnement facilement à tout moment et mes données personnelles.

Pour vous désabonner de la newsletter, merci d'adresser un email à contact@cda-paris12.com – par retour d"email le CDA vous confirmera votre désabonnement.

Le/la bénévole reconnaît être informé(e) que les informations recueillies dans le cadre des présentes sont nécessaires au bon fonctionnement du CDA dans le cadre de sa mission (et l'envoi ponctuel de la newsletter du CDA si le/la bénévole a choisi de recevoir ladite newsletter).

Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées exclusivement aux membres du CDA. Le CDA s'engage à ce que les données du/de la bénévole ne soient jamais communiquées à qui que ce soit et soient conservées uniquement pour la durée strictement nécessaire à la réalisation des finalités précitées. Conformément à la loi du 6 janvier 1978, le/la bénévole bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de limitation et d'effacement des informations qui la concernent.

Si le/la bénévole souhaite exercer ce droit ou obtenir des informations ou communication des informations la concernant, il convient de s'adresser à ce titre au Club de Défense des Animaux du 12^{ème}, par courrier postal à la Maison des Associations, CDA boîte 11, 181 avenue Daumesnil, 75012 Paris.

Si le/la bénévole estime, après avoir contacté le CDA, que ses droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, elle peut adresser une réclamation à la CNIL.